

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance spéciale du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, sise au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 23 avril 2015 à 19h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances spéciales :

Sont présents : Messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 19 h 05, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absents : Messieurs Sylvain Harvey et Sylvain Charron, conseillers

Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1- Avis de motion – Règlement numéro 380-2015 décrétant l'exécution de travaux estimés à 128 000 \$ pour rendre conforme le Chemin du Paradis dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt2- Période de questions3- Levée de la séance spéciale
Avis de motion – Règlement numéro 380-2015 décrétant l'exécution de travaux estimés à 128 000 \$ pour rendre conforme le Chemin du Paradis dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt	<p>Avis de motion est donné par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement numéro 380-2015 décrétant l'exécution de travaux estimés à 128 000 \$ pour rendre conforme le Chemin du Paradis dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt.</p> <p>Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.</p>
Période de questions	Les élus répondent aux questions.
Levée de la séance spéciale	La séance spéciale prend fin à 19 h 10.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier